

Le p'tit Fleurion

N°46
MAI 2021



Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Les mois passent et un peu plus d'un an après le début de la pandémie, nous vivons toujours au gré de l'évolution de la COVID 19, suspendus aux annonces gouvernementales et tous nos espoirs sont désormais tournés vers la vaccination.

Nous devons tenir pour passer ce cap difficile et être prêts à nous retrouver au sein de nos familles, entreprises, commerces, clubs sportifs, associations ...

C'est dans cette perspective que mon équipe et moi-même avons travaillé ces derniers mois.

Comme promis, les lampadaires ont été installés autour du parking Georges VIMOND.

Nous avons élaboré un budget adapté à la conjoncture mais aussi aux besoins de notre population fleurionne.

Le projet de l'extension de l'école a été signé mi-mars avec la Sté MODULE CREATION et celui de la réfection des toilettes sous le préau avec Damien PIHAN. L'enveloppe de ces travaux représente environ 175 000 € HT, ils vont démarrer dans les tous prochains jours.

Nous allons continuer à dynamiser notre commune qui ne cesse d'accueillir de nouveaux foyers. Des travaux de voiries sont programmés sur le second semestre. Enfin, un des prochains grands chantiers de ces prochains mois sera l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

En cette presque veille de vacances d'été, ne relâchez pas votre vigilance ni les gestes barrières.

Prenez soin de vous et de vos proches !



Daniel VESVAL,
Maire

SOMMAIRE

- Actualités p. 2-3
- Fleury en photos p. 4
- Citoyenneté p. 5
- L'inceste, c'est quoi ? p. 6
- Environnement p. 7
- Concours photos p. 8
- Etat-civil p. 8

Contacter la Mairie

Le Bourg, 10 Rue de l'Eglise
50800 FLEURY

☎ 02 33 51 13 57

✉ mairie.fleury2@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Site : www.fleury-manche.fr

Travaux

Les candélabres du parking Georges Vimond



C'était un projet attendu par les fleurionns, mais plus particulièrement par les parents et les élèves, surtout lorsque les jours sont courts et qu'il fait sombre le matin et le soir. Installés depuis mi-février 2021, 8 candélabres éclairent le parking Georges VIMOND, grâce à leurs capteurs solaires.

LES CHIFFRES

LE COÛT : 32 500 € HT

AIDE versée par le SDEM : 7 200 €

RESTE À CHARGE pour la commune : 25 300 € HT

Bilan de la consultation : un marché à Fleury ?

Suite à la consultation que nous vous avons proposée dans le dernier bulletin municipal, le **projet d'un marché à Fleury est à l'étude**.

Notre sondage n'a pas suscité l'intérêt que nous espérions et malgré la faible participation, **nous tenons à remercier les fleurionnes et les fleurions qui ont eu la gentillesse de retourner le coupon réponse !**

Agrandissement de l'école



C'est une grande nouvelle pour notre commune !

Une **classe de 50m²** et une **salle de motricité de 80m²** vont bientôt voir le jour, sur l'ancien espace de jeu, entre le parking et le préau actuel.

En effet, il devenait nécessaire d'offrir un lieu d'apprentissage mieux adapté à nos enfants et un meilleur outil de travail pour les enseignants.

Suite à un appel d'offre et à un travail méthodique effectué par la commission travaux, c'est l'entreprise Module Création qui a remporté le marché.

Nous espérons que les locaux seront opérationnels pour la rentrée prochaine !

Inscriptions scolaires

POUR TOUTE INSCRIPTION,
merci de contacter la mairie !

La commune de Fleury est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de La Bloutière. Un **service de garderie** est proposé dans l'enceinte de l'école : le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h45. Une navette gratuite assure le transport entre les 2 sites.

Le saviez-vous ?

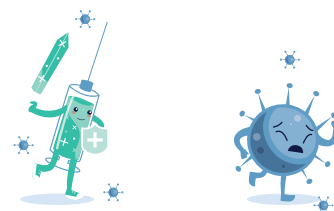
Si vous habitez Fleury et que vous inscrivez votre enfant dans l'école d'une autre commune, la **municipalité de FLEURY est obligée de participer à ses frais de scolarité**.

Pour information, voici les sommes versées pour l'année scolaire 2020/2021 :

- à l'école Ste Marie de Percy pour 1 enfant en primaire : 543 €
- à l'école Notre Dame de Villedieu pour 16 enfants en maternelle et en primaire : 9 362 €

Nous espérons que cette information vous permettra d'orienter vos prochaines décisions, d'autant plus qu'avec l'extension qui va être réalisée dans les prochaines semaines, nous avons les moyens d'accueillir vos enfants !

La vaccination



Sollicitée par l'Intercom de Villedieu, la municipalité de Fleury a accepté de mettre à disposition ses locaux pour organiser **une séance de vaccination** qui s'est tenue dans la mairie **le 23 mars dernier** de 14h00 à 17h00. Ce rendez-vous de vaccination ciblait les personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés de mobilité. Ainsi ce sont **42 personnes, dont 8 fleurions**, qui ont bénéficié d'une 1^{ère} injection du vaccin Pfizer, puis d'une 2^{ème} le 19 avril après-midi.

Ils viennent de s'installer

Peintre Florian DUCHEMIN



Depuis Janvier 2021, **Florian Duchemin** est peintre auto-entrepreneur sur notre commune. Fort d'une expérience de 5 ans d'ouvrier peintre, il saura répondre à toutes vos demandes de peinture intérieure. N'hésitez pas à le contacter !

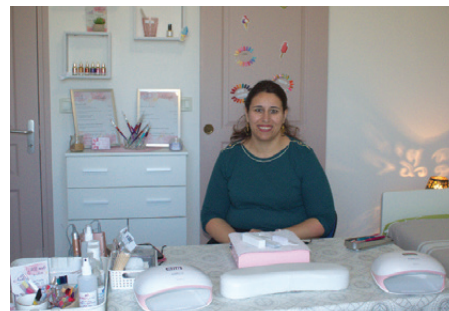
Et ce n'est pas tout, il propose également la pose de revêtements de sol : parquet, pvc, vinyle, moquette...

17 Rue du presbytère, 50800 FLEURY

Contact : **06 43 33 24 29**

✉ florian-duchemin@laposte.net

NB Nails Prothésiste Ongulaire



Depuis le 4 Janvier 2021, **Norine, prothésiste onguilaire**, vous accueille à son domicile ou se déplace chez vous, uniquement sur rendez-vous. Norine vous propose des prestations Gel (rallongement des ongles avec capsules, renforcement ongles naturels, remplissage) et des prestations vernis semi-permanent (mains et pieds). *(Prestations réservées au plus de 16 ans et sous conditions)*

53 route de Granville, 50800 FLEURY

Contact : **06 74 13 60 72**

✉ nbnails50@gmail.com

f NBnails

📷 nbnails50

OUTIL PUB by Damien JOSSE



Le 1^{er} janvier 2021, **Damien JOSSE** s'est installé à son compte en tant que **graphiste** après une dizaine d'années passées dans des entreprises de publicité (sérigraphie, enseignant, studio graphique).

Outil PUB vous accompagne dans vos projets de communication quel que soit le support publicitaire choisi : création de logo, carte de visite, dépliant, flyer, enseigne et signalétique, marquage de véhicule, panneau de chantier, banderole, objets publicitaires...

Pour la création de votre site internet (vitrine, Click & Collect, e-commerce), une charte graphique unique et sur-mesure sera créée afin qu'elle corresponde parfaitement à votre image. Damien travaille sur des projets à taille humaine ce qui lui permet de garder une certaine proximité avec ses clients et ainsi de les satisfaire au mieux.

Contact : **06 43 33 24 29**

✉ djosse@outilpub.fr

www.outilpub.fr

Les Pantins

Le mois de Février est habituellement jalonné de manifestations sur le thème du Carnaval. Mais en ce contexte de pandémie, toutes les festivités, même le traditionnel carnaval de Granville, ont été annulées. C'est pourquoi les membres de la commission Communication/Événementiel ont décidé d'apporter **un peu d'humour et de fantaisie**.

Et c'est ainsi qu'à la veille de Mardi Gras, il flottait dans le bourg de Fleury un petit air de carnaval grâce à ces drôles de silhouettes.

Nous tenons à adresser un énorme MERCI :

- à Eric LE GOUT, employé communal, qui a donné beaucoup de son temps et de sa créativité en fabriquant l'ossature et les têtes,
- aux généreux donateurs de vêtements,
- aux membres de la commission qui ont habillé les pantins,
- à Hubert QUESNEL pour la paille,
- à Bruno HESLOUIN et à Lionel ROULIN qui sont venus prêter main forte à Jacques GIBAUT, Eric LE GOUT et Sylvie KLIMCZAK-PRADOT pour la mise en place des mannequins.

Nous espérons que petits et grands ont apprécié cette manifestation !



Le carnaval à l'école et à la cantine



Un vent d'insouciance bien agréable a soufflé sur l'école de Fleury vendredi 19 février. En effet, **les enseignantes ont décidé de maintenir le carnaval, initiative que nous salvons !** L'ambiance était aussi à la fête à la cantine.

Nous profitons de cet article pour **remercier notre équipe de cantine** qui encourage l'autonomie des enfants : les plus grands disposent désormais de couteaux, des chefs de table sont désignés pour rassembler les couverts etc. Les enfants sont responsabilisés.

Nous vous rappelons que depuis le début de l'année, un nouveau prestataire, Dupont Restauration, fournit les repas. **Grâce à ce changement, nous avons gagné en qualité et en saveur !**

Création du calendrier 2021 par les sections CE et CM



Durant la période d'Octobre à Décembre, **Isabelle Voisin, ATSEM** en charge de la garderie du soir, a organisé et mené un projet avec les enfants du primaire de La Bloutière : **un calendrier 2021**.

Le travail consistait à imaginer un thème pour chaque mois de l'année, à réaliser un dessin, à créer une énigme en mélangeant leurs visages.

Enfin tous les enfants ont dessiné la façade de l'école de La Bloutière.



Un grand merci à Isabelle Voisin pour son investissement auprès des enfants qu'elle a su motiver jusqu'à l'aboutissement du projet !

Les enfants étaient très fiers de leur calendrier !

Jamais sans ma gourde

Légère, saine et écolo, la gourde se glisse dans tous nos sacs et s'exhibe sur les bureaux.

3 bonnes raisons de choisir la gourde !

- 1 Elle est **saine** : l'inox, le verre et les plastiques (sans bisphénol A) sont des matières stables qui protègent les liquides de la contamination bactériologique,
- 2 Elle est **écologique** : beaucoup de personnes entrent dans la démarche zéro déchet, en commençant par remplacer la bouteille en plastique par une gourde,
- 3 Elle est **économique** : comptez environ 20 € pour une gourde de bonne qualité dont la durée de vie dépasse largement 10 ans !



>> Le calcul est vite fait !

Interdiction de tailler les haies au printemps



L'association **Manche Nature** appelle chacun et chacune à prendre conscience des services rendus par la haie pour favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

Il est temps de mettre un terme à la destruction du bocage ! Gardons nos haies !

Par ailleurs, avec l'arrivée du printemps et de la période de nidification et de reproduction, **merci de ne pas tailler vos haies durant la période du 1^{er} avril au 31 juillet.**

Et en cas de coupe, le brûlage est interdit ! Il faut valoriser les branchages en les broyant. Les copeaux de bois peuvent être vendus pour alimenter les chaufferies bois, pour le maillage horticole ou encore servir de litière aux animaux.

Le brûlage accentue les pics de pollution aux particules fines, dangereuses pour la santé. En cas de non respect, une contravention de 450 € peut être appliquée. (Article 131-13 du nouveau code pénal)

Les serres de jardin : quelle réglementation ?

Une serre de jardin est-elle considérée comme une construction « normale » ? Malheureusement oui !

Seules les plus petites surfaces sont exemptées de demandes d'autorisation (moins de 5 m² de plancher et d'emprise au sol et moins de 1,80 m de haut). Les autorisations d'urbanisme qui s'appliquent à la réalisation d'une serre de jardin sont la déclaration préalable ou le permis de construire, en fonction de la surface du projet.

Un dossier complet doit être déposé en mairie, et la déclaration qui l'accompagne donnera même lieu à une **taxe dite « d'aménagement »**. Alors à vos règles, crayons et autres, mais pensez avant toute chose à aller vous renseigner auprès de votre mairie, cela vous facilitera les choses !



Nuisances sonores

Vos tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres engins sonores peuvent être utilisés :

- **Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- **Le samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Le dimanche** de 10h à 12h

(Arrêté préfectoral du 27 mars 1997)

ÉLECTIONS départementales et régionales les 20 et 27 Juin



QUI ?

54 conseillers départementaux vont être élus !

Ils se présentent en binôme, une femme et un homme dans chacun des 27 cantons de la Manche. Ils sont élus pour un mandat de 6 ans.

17 conseillers régionaux

Ils se présentent seuls et sont élus pour un mandat de 6 ans.

VOTEZ !

L'inceste c'est quoi ?

Définition

L'inceste c'est le fait d'avoir des relations sexuelles avec un membre de sa famille ou un proche, alors que **c'est interdit**, et sévèrement puni par la loi.



Suis-je victime d'inceste ?

Être victime d'inceste, c'est de la **maltraitance**.

Parfois, on peut avoir l'impression que ces gestes ont été faits avec douceur, avec « gentillesse », sans force... Or c'est interdit d'avoir des relations sexuelles, de subir des attouchements, de recevoir des caresses mal placées de la part d'une personne de sa famille ou qui est d'une autre génération.

Même si à certains moments, on s'est senti flatté d'être autant désiré, même si on a jamais osé dire non, même si on aime cette personne, **c'est interdit ! Cet adulte n'a pas le droit de nous infliger ça !**

Je subis un inceste, que faire ?

Il est essentiel d'en **parler à une personne de confiance** (un ami, l'assistante sociale du collège par exemple ...) ou d'**appeler le 119**.



Covid-19

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

MesConseils Covid
pour vous accompagner dans votre quotidien avec la Covid

Obtenez rapidement des conseils personnalisés, pour vous et vos proches
mesconseilscovid.fr

tester COVID-19 alerter protéger



Plateforme téléphonique Information COVID-19

et orientation vers une ligne de soutien psychologique (Gouvernement)

Aide pour les personnes en détresse psychologique pendant l'épidémie

0 800 130 000 (7j/7 et 24h/24)

SOS Crise

Pour toute personne inquiète ou angoissée par la crise liée à la COVID-19, écoute par des professionnels de la santé, du social ou de l'éducation à la retraite et bénévoles

0 800 19 00 00 (7j/7 de 9h00 à 19h00)

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, **c'est protéger la ressource** mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Le Frelon asiatique : tous vigilants !

Ce frelon, arrivé par hasard en France en 2004, a un **effet dévastateur** sur notre biodiversité et notamment sur la population d'abeilles.

Dès que vous découvrez un nid, signalez-le à la Mairie !

C'est elle qui prend le relais et signale le nid via une plateforme dédiée. Une entreprise est mandatée pour le détruire **GRATUITEMENT**.



Frelon noir avec une seule bande jaune à l'arrière.
Taille réelle 3 cm.



CONCOURS PHOTO



Tu as entre 10 et 18 ans ?

Tente ta chance !

Envoie-nous ta plus belle PHOTO
sur le thème « **UN ABRI INSOLITE** »

Comment participer ?

- Dépose ta photo à la mairie
OU envoie-là par mail à mairie.fleury2@wanadoo.fr
- N'oublie pas de préciser
tes nom, prénom, âge, adresse et téléphone
- 2 catégories pour jouer : les 10-14 ans & les 15-18 ans
- Les dates : du 1^{er} au 31 juillet 2021

Les **PLUS BELLES PHOTOS** paraîtront
dans le prochain P'tit Fleurion !

RÈGLEMENT DE JEU consultable à la mairie et sur le site internet www.fleury-manche.fr



Recensement des jeunes

Vous avez 16 ans ou vos enfants ont 16 ans ?

Tous les jeunes français doivent
se faire recenser à la Mairie de leur
domicile !

Cette **obligation légale** est à
effectuer dans les 3 mois qui
suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement.



Etat Civil

Naissances

MARIE Timéo, le 24 janvier 2021
MARTIN Maëlle, le 30 janvier 2021

Décès

FRANÇOIS Jean-Pierre, le 26 mars 2021
FRANÇOIS Marcelle, le 8 avril 2021

Boîte à idées

Nous vous rappelons que cette boîte à idées est installée sur le TON O A LIVRES, sous le porche, près de l'école.
Elle est A VOTRE DISPOSITION ! Dans tous les cas, une réponse vous sera apportée.

AIDEZ-NOUS !
Mettez vos noms sur vos boîtes aux lettres !

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

